



**Déclaration de la France au nom de l'Union européenne
prononcée par M. Luc Chatel, Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la
consommation, porte-parole du gouvernement**

52^{ème} Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Monsieur le Président,

1. J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays candidats : Croatie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Turquie, les pays du processus de stabilisation et d'association et potentiellement candidats : Albanie, Bosnie-Herzégovine et Monténégro, et l'Islande, membre de l'Espace économique européen, ainsi que la République de Moldavie, la Géorgie, et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.
2. Je tiens à vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la Présidence de cette 52^{ème} Conférence générale de l'AIEA. Vous pouvez compter, cela va sans dire, sur le soutien sans faille de l'Union européenne. Je remercie aussi l'Autriche pour l'accueil qu'elle nous réserve, et le Directeur général et le Secrétariat pour leur travail impartial et professionnel.

L'Union européenne et l'AIEA

3. L'AIEA est pour l'Union européenne une agence absolument cruciale. Il n'est donc pas étonnant que l'Union européenne et ses Etats membres constituent le **premier contributeur**, non seulement au budget régulier de l'Agence, mais également à son fonds de coopération technique, à son fonds pour la sécurité nucléaire. Elle est également l'un des deux premiers contributeurs au programme de l'Agence de lutte contre le cancer.
4. Cet effort financier traduit le caractère prioritaire, pour l'Union européenne, de la **mission de cette Agence** : accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, la santé et la prospérité ; garantir que les activités nucléaires ne sont pas détournées à des fins militaires ;

diffuser dans le monde entier une culture et des normes de sûreté nucléaire rigoureuses ; lutter contre les risques de terrorisme nucléaire.

Les crises régionales du régime de non-prolifération

Monsieur le Président,

5. Cette Agence est, depuis 2003, au cœur des efforts pour résoudre un des principaux défis auquel est confrontée la sécurité internationale, je veux parler du **programme nucléaire iranien**. Que les choses soient claires : la communauté internationale ne peut accepter que l'Iran se dote de l'arme nucléaire. L'AIEA a une mission : poursuivre sans relâche son enquête sur une histoire de vingt années de dissimulation, nous éclairer sur les dimensions militaires possibles de ce programme et en déterminer la nature. L'AIEA ne résoudra pas seule cette crise. C'est à l'Iran qu'incombe la charge de faire la lumière sur son programme, de revenir à l'application du protocole additionnel, d'ouvrir les portes de ses installations, de donner les accès aux personnes et aux documents, de répondre à toutes les questions des inspecteurs. L'Iran doit mettre en œuvre les résolutions du Conseil des gouverneurs et du Conseil de sécurité des Nations unies. Il doit suspendre l'enrichissement de l'uranium. Notre tâche à nous, Etats membres, est d'apporter le soutien ferme dont cette Agence a besoin, en veillant à ce que ses instruments irremplaçables - les garanties, le protocole additionnel, le code 3.1 modifié, la transparence – ne subissent pas une dangereuse érosion. L'Union européenne souhaite que cette Agence poursuive et intensifie son action en Iran. Tous les efforts doivent converger, à Vienne, New York, et ailleurs. Je salue, à cet égard, l'adoption de la résolution 1835 du Conseil de sécurité, avant-hier.

6. Autre crise de non-prolifération, **la Corée du nord**. Faut-il le rappeler, ce pays a lui aussi violé ses accords de garanties. Une fois son programme clandestin révélé, il a lui aussi engagé des négociations multilatérales. Et il a en même temps poursuivi clandestinement un programme nucléaire militaire. Il a alimenté le marché noir international du nucléaire et poursuivi un programme balistique actif. Il a ensuite déclaré sortir du TNP. Les pourparlers à six ont permis quelques avancées que nous soutenons, notamment la Déclaration conjointe de 2005. Et, il y a près de deux ans, en octobre 2006, il a déclaré avoir procédé à un essai nucléaire. Depuis, la communauté internationale, et en premier lieu les cinq pays qui dialoguent avec la Corée du nord, essaient d'éviter le pire. Nous appelons la Corée du nord à mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité, à démanteler ses installations nucléaires, de manière vérifiable et irréversible, et à abandonner ses matières fissiles de qualité militaire. Nous souhaitons que l'AIEA prenne toute sa place dans ce processus.

7. L'Union européenne a pris note des déclarations du Directeur général de l'AIEA lors des deux dernières réunions du Conseil des gouverneurs sur l'enquête menée en **Syrie**. L'Union est préoccupée que la Syrie n'ait pas encore répondu aux autres demandes de l'Agence. Elle l'engage à accorder tous les accès demandés et à répondre à toutes les questions de l'Agence. Elle demande au Secrétariat de poursuivre ses investigations de manière à pouvoir communiquer au Conseil des gouverneurs un rapport complet.

8. Je veux parler à présent d'un des développements positifs en matière de non-prolifération : **la Libye**. Ses dirigeants ont su prendre une décision courageuse, celle d'abandonner leur programme nucléaire militaire clandestin et de coopérer avec l'AIEA. La Libye met en œuvre un protocole additionnel et a accepté une transparence allant *au-delà* du protocole additionnel. L'Union européenne salue la décision libyenne et se félicite des éléments positifs dont fait état le rapport récent du Directeur général. Ce rapport met en lumière un autre aspect extrêmement préoccupant de la prolifération : les réseaux clandestins de fourniture de biens et technologies nucléaires. L'Union européenne rappelle qu'en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies, il est de la responsabilité de chaque Etat de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir et réprimer les transferts nucléaires illicites.

Garanties et non-prolifération

Monsieur le Président,

9. Le régime de non-prolifération nucléaire repose en premier lieu sur le **système de garanties** de l'Agence. En effet, il faut des garanties que les activités nucléaires déclarées par les Etats ne sont pas détournées à des fins militaires. On sait qu'il faut aussi des assurances que les Etats ne conduisent pas des activités non déclarées, clandestines. C'est pourquoi l'Union européenne appelle une fois encore à l'universalisation des garanties généralisées et du protocole additionnel, qui ensemble, constituent à nos yeux la norme de vérification. Reconnaissons-le, cette Agence ne pourra pas remplir pleinement ses fonctions tant que tous ses Etats membres n'auront pas un protocole additionnel en vigueur. Cette Agence doit aussi disposer des moyens humains et techniques nécessaires à l'accomplissement de son travail de vérification ; je pense notamment à ses laboratoires à Seibersdorf. L'Union européenne soutient pour sa part activement le système des garanties de l'Agence à travers huit programmes nationaux et celui de la Commission européenne.

10. Rappelons-le, cette Agence doit pouvoir agir efficacement pour accomplir la mission de vérification que lui assigne le **Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**. Le TNP demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et du développement des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Ces trois piliers – non-prolifération, désarmement nucléaire, usages pacifiques- se renforcent mutuellement. C'est pourquoi l'Union européenne est attachée à des progrès dans ces trois domaines. Elle appelle de ses vœux le succès de la Conférence d'examen de 2010 du TNP à laquelle elle participera activement. Ce succès devra bâtir sur le travail des premier et deuxième comités préparatoires et sur l'apport du prochain comité préparatoire, qui se tiendra à New York au printemps 2009.
11. Permettez-moi de dire quelques mots à présent d'un acteur clé en matière de non-prolifération, le **Conseil de sécurité des Nations unies**. En tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, c'est au Conseil de sécurité qu'il revient de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'un Etat viole ses engagements au titre du TNP et de ses accords de garanties. Le Conseil de sécurité est, de fait comme en droit, un partenaire indispensable de l'AIEA.
12. Notre responsabilité est cependant d'agir en amont pour prévenir les risques de prolifération et de transferts illicites. Alors que croît le cercle des pays exportateurs de technologies nucléaires ou à double usage, les Etats doivent renforcer leurs capacités de **contrôle des exportations**. Les groupes de fournisseurs jouent à cet égard un rôle important pour garantir aux politiques d'exportations un cadre commun transparent.

Energie nucléaire

Monsieur le Président,

13. Le contexte actuel de préoccupations liées à la sécurité énergétique et au changement climatique conduit de nombreux pays à un réexamen de leurs politiques énergétiques. Aussi, tout en soulignant que chaque pays est libre de définir sa stratégie énergétique, le Conseil européen a adopté un « **plan global d'action sur l'énergie** » pour 2007-2009 qui se réfère à la contribution de l'énergie nucléaire pour répondre à ces différents enjeux, y compris les exigences de sûreté et de sécurité nucléaires et de gestion des déchets radioactifs.
14. Afin de compléter ce plan, la Commission européenne communiquera un **Rapport stratégique sur l'énergie** d'ici novembre 2008. En parallèle, elle travaille sur une révision

du **Programme indicatif nucléaire pour la Communauté** de 2007, qui traite notamment du développement responsable de l'énergie nucléaire.

15. Je rappelle que plusieurs initiatives importantes ont débuté en 2007 :

- Le **Groupe de haut niveau sur la sûreté nucléaire** et la gestion des déchets, qui a adopté un plan de travail ambitieux rendra son rapport final en 2009.
- Deux réunions du **Forum européen sur l'énergie nucléaire** ont eu lieu, en novembre 2007 et mai 2008 à Bratislava puis Prague. Bénéficiant d'une large audience, elles ont permis de mettre en place un débat ouvert et de haut niveau sur le nucléaire.
- L'agenda de recherche stratégique dite « **plate-forme technologique** » sur l'énergie nucléaire et les technologies sobres en carbone devrait voir le jour à la fin de l'année.

16. L'AIEA reste l'enceinte la plus qualifiée pour assurer une utilisation responsable du droit inaliénable de chaque pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, droit qui reste conditionné au respect des engagements de non-prolifération et à la poursuite de bonne foi des activités à des fins pacifiques. Dans ce contexte, l'Union européenne félicite l'Agence pour son assistance au déploiement des **infrastructures** nucléaires nécessaires à la mise en œuvre sûre et efficace de l'énergie nucléaire.

17. Nous saluons enfin l'AIEA pour son travail sur le projet INPRO de développement de systèmes innovants de réacteurs et de cycles du combustible, qui pourraient conduire à des améliorations significatives en termes de non-prolifération, de sûreté et de diminution des volumes de déchets radioactifs.

Sûreté nucléaire

Monsieur le Président,

18. La sûreté nucléaire fait l'objet d'une attention constante de l'Union européenne. Celle-ci examine actuellement de nouvelles mesures et ses Etats membres continuent à renforcer leurs efforts dans ce domaine. Elle félicite l'AIEA pour ses travaux récents, conduits notamment dans le cadre de la **Commission sur les normes de sûreté** et dont l'Union européenne entend pleinement tenir compte. Elle encourage tous les Etats avec des

installations nucléaires à faire usage de l'expertise de l'Agence et à accueillir des missions d'examen par les pairs (OSART et IRRS).

19. L'Union européenne examine actuellement une communication de la Commission européenne datée de juin dernier et intitulée : « relever le défi de la sûreté et de la sécurité nucléaire dans le monde ». Dans ce cadre et grâce à l'**Instrument de coopération sur la sûreté nucléaire (INSC)** doté de 524 millions d'euros, l'Union se propose d'apporter une expertise technique aux pays qui ont des activités nucléaires. Cet objectif correspond à une mission de l'Agence, et il est clair que nous voulons éviter les redondances et travailler avec elle, y compris en finançant les actions qu'elle mène dans ce domaine.
20. L'Union européenne encourage tous les pays qui envisagent l'option nucléaire civile pour la première fois à coopérer avec l'AIEA et à mettre en œuvre ses recommandations. L'Union européenne appelle tous ces Etats à **signer et ratifier tous les accords et instruments internationaux dans ce domaine**, notamment la Convention sur la sûreté nucléaire, la Convention commune et le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. L'Union européenne rappelle que la sûreté nucléaire demeure la responsabilité des Etats et que le développement responsable de l'énergie nucléaire doit se faire dans le cadre du droit international. L'Union européenne demande à l'Iran, seul pays à construire une centrale nucléaire sans être partie à la Convention sur la Sûreté nucléaire d'y accéder avant de faire fonctionner la centrale de Bousher.
21. Je n'oublie pas non plus l'importance de la **sûreté et de la sécurité des transports** de matières radioactives, y compris transfrontières. L'Union européenne apprécie le travail de l'AIEA dans ce domaine et reconnaît la grande utilité des missions d'évaluation dites « Transas ». L'Union européenne signale la création récente d'une association européenne d'autorités compétentes dans le domaine du transport des matières radioactives.

Sécurité nucléaire

Monsieur le Président,

22. En matière de sécurité nucléaire également, notre vigilance doit être permanente. Il est crucial que l'ensemble des installations et les matières nucléaires soient sécurisées selon les **critères les plus rigoureux**. Les Etats doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que des matières nucléaires et radioactives puissent tomber dans les mains de trafiquants ou de terroristes. Dans le domaine juridique, cela implique, entre autres, la

signature et la ratification de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et de la Convention sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire. L'Union européenne salue également l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire (GICNT), à laquelle tous ses Etats membres participent.

23. La sécurité nucléaire implique également une pleine coopération avec l'AIEA. L'Union européenne en est convaincue, elle qui est le premier contributeur au **Fonds de sécurité nucléaire** de l'Agence, dont elle salue le travail, et qui lance sa quatrième action commune de soutien à l'AIEA dans ce domaine. Elargie notamment à l'Asie du sud-est, celle-ci permettra d'accroître le nombre des Etats qui bénéficient du soutien de l'Union européenne. La Commission européenne entend également favoriser une véritable culture de sûreté et de sécurité nucléaires à travers son Instrument de Stabilité pour la période 2007-2013.

24. L'Union européenne appelle tous les Etats membres de cette Agence à participer à la **base de données sur les trafics illicites** et à envisager de contribuer au Fonds de sécurité nucléaire. L'Union européenne attend de la Conférence sur la Sécurité nucléaire qui se tiendra ici au printemps prochain qu'elle permette de dresser des priorités pour l'action future de cette Agence.

Coopérations internationales

Monsieur le président,

25. Demain se tient un événement spécial sur la création d'une **banque de combustible**, sous l'égide de l'AIEA, susceptible de bénéficier à ses Etats membres, et de confirmer le droit aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Union européenne examine avec attention la possibilité d'apporter une contribution financière à ce projet ambitieux initié par l'ONG Nuclear Threat Initiative (NTI). Ce projet pourrait constituer une première étape dans la mise en œuvre d'une réflexion engagée depuis longtemps et qui mérite d'être poursuivie encore, grâce notamment à un dialogue approfondi avec les Etats membres. L'Union européenne souhaitera d'ailleurs participer, à travers une étude détaillée, à l'élaboration des paramètres précis de cette banque. Plusieurs Etats membres de l'Union ont en outre proposé des projets multilatéraux additionnels et complémentaires.

26. Je souhaite mentionner un autre projet ambitieux, la recherche sur la fusion nucléaire dans le cadre d'ITER. Lancée sous les auspices de l'AIEA, la réalisation d'ITER, à laquelle l'Union européenne participe activement et qu'elle accueille sur son sol, est bien engagée.

Coopération technique

Monsieur le Président,

27. Il y a un sujet sur lequel nous nous accordons tous, c'est l'importance de la **coopération technique** dont bénéficient les Etats membres de l'AIEA. Je l'ai dit, l'Union européenne est le premier donateur à la fois au fonds de coopération technique et en termes de contributions volontaires. C'est dire qu'elle y attache de l'importance. La coopération technique doit en effet être dotée des ressources financières nécessaires. Elle doit aussi être constamment ajustée pour répondre aux besoins des bénéficiaires, comme aux exigences de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération. C'est pourquoi la coopération technique mérite que nous ouvrons à son sujet un débat de substance, en vue d'accroître encore son efficacité et son efficience. La coopération technique mérite une vraie relance sur la base du partenariat. Nous nous félicitons à cet égard des contacts établis entre le Directeur général de cette Agence et le Commissaire européen chargé du développement en vue d'engager une coopération.

28. L'Union européenne considère que la Coopération technique doit profiter à tous, y compris **aux pays les moins avancés**, avec un souci de répartition géographique équitable.

29. Je n'oublie pas les **applications nucléaires** développées par cette Agence et qui bénéficient à la santé, à l'agriculture, au développement. L'Union européenne salue le travail de l'AIEA dans ce domaine, qu'il s'agisse par exemple du programme de lutte contre le cancer, ou des efforts pour éradiquer les insectes nuisibles.

Monsieur le Président,

30. Je voudrais dire quelques mots sur **l'avenir de cette Agence**. A l'initiative de son Directeur général, une réflexion a été engagée. Une Commission de personnalités éminentes s'est réunie et des recommandations ont été formulées. L'Union européenne reconnaît l'importance d'une réflexion prospective. Elle est prête à un dialogue sur les moyens de renforcer l'Agence dans le cadre de son mandat statutaire. Il est clair toutefois qu'une telle réflexion prospective ne saurait se substituer au travail des organes décisionnels de l'Agence.

31. En conclusion, soyez assuré, M. le Président, que vous trouverez en l'Union européenne un défenseur déterminé de l'AIEA, si indispensable au développement responsable de l'énergie nucléaire et à la sécurité internationale. Soyez certain, en outre, que vous pourrez compter avec l'Union européenne sur un partenaire ouvert, convaincu de la nécessité de préserver ce qu'il est convenu d'appeler « **l'esprit de Vienne** ».

Je vous remercie Monsieur le Président./.